

## Communiqué de presse

10 mars 2015 - N°08

### Denis Kessler reçoit le « Prix du Stratège 2014 »

Le 10 mars 2015 à Paris, Denis Kessler, Président-Directeur général du groupe SCOR, s'est vu remettre le « Prix du Stratège 2014 » par Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Chaque année, le Prix du Stratège, créé en 1989, récompense la stratégie industrielle et financière jugée la plus pertinente.

Le Prix du Stratège vient couronner la réussite de la stratégie menée par l'équipe de direction de SCOR menée par Denis Kessler, qui a hissé le Groupe au cinquième rang mondial des réassureurs.

En juin 2014, Denis Kessler a reçu le titre de « Reinsurance Company CEO of the Year » lors des « Reactions London Market Awards ». Il a été nommé « Outstanding Contributor of the year – Risk » par la rédaction de la revue *Insurance Insider* en septembre 2014. En 2014 également, il a été élu par les membres de l'International Insurance Society pour rejoindre l'« Insurance Hall of Fame », la distinction la plus prestigieuse du secteur de l'assurance mondiale.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare :** « *Je suis très honoré de recevoir cette distinction prestigieuse. J'y associe mon Comité exécutif et tous mes collaborateurs dans le monde ainsi que mon Conseil d'administration. Le redressement puis le redéploiement de SCOR pour en faire un réassureur de premier plan a été une aventure extraordinaire, intense et excitante* ».

#### Contacts

**Marie-Laurence Bouchon**  
Group Head of Communications  
+33 (0)1 58 44 76 10  
[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

**Bertrand Bougon**  
Head of Investor Relations  
& Rating Agencies  
+33 (0)1 58 44 71 68  
[bbougon@scor.com](mailto:bbougon@scor.com)



[www.scor.com](http://www.scor.com)



@SCOR\_SE

\*

\* \*

### Communiqué de presse

10 mars 2015 - N°08

#### Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part. Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».